



LASSAC officiel

Billet n° 39

22 juillet 2012

L'information vérifiable issue de documents officiels ... consultable à volonté, en préservant votre anonymat

Pour consulter l'original d'un document cité en bleu souligné : cliquez dessus

Encore une épreuve de vie pour le SYDOM !

L'instabilité juridique du dossier LASSAC se confirme ...

Avec l'espoir de pouvoir réaliser son projet de méga décharge à LASSAC, le SYDOM a enfin déposé un dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) ...

Annoncée dès 2007 et maintes fois depuis, la demande de DUP a d'abord été déposée en 2010 pour être retirée peu de mois après ! Enfin redéposée en juillet 2011, la DUP n'est toujours qu' " *en cours d'instruction* " .

Fidèle à " sa " politique de transparence, le SYDOM – une fois de plus – communique sous la contrainte l'intégralité du contenu du dossier de DUP.

Un succès de portée nationale

La CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) vient de préciser que l'ensemble du dossier est communicable :

- Jusqu'à présent, la CADA considérait un dossier de DUP non communicable jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. D'ailleurs, l'avis du 21 juin 2012 rappelle expressément cette " *position constante* " ;

- Le revirement obtenu par les opposants résulte de deux arguments introduits par leur demande de communication :

- Ce dossier est un document achevé, et ne peut être considéré préparatoire, échappant ainsi à la non communicabilité des documents préparatoires ;
- Pour concerner les déchets, le dossier de DUP est communicable aussi en application des articles L 124-1 et suivants du code de l'environnement.

Dès lors la CADA a émis un avis favorable à la communication du dossier.

Précisons enfin que l'étude du dossier obtenu s'est déjà montrée très instructive, pour révéler des affirmations mensongères bien plus grossières que celles déjà établies comme Lézignan plus proche de LASSAC que du CET de Lambert, ou une hausse régulière du tonnage des ordures ménagères résiduelles, alors que tous les documents officiels prouvent le contraire.

L'insécurité juridique : LASSAC, un projet à risques

